



## Reception de travaux éviter les boulettes

Par **pat01**, le **03/10/2010** à **13:47**

Bonjour,

Avant de réceptionner des travaux, peut' on exiger qu'un avis de rdv soit fixé par lettre AR ?  
Y a t' il un délai à respecter après la fin des travaux, ... ou bien qu' elle est la date au + tard ?

Si un expert accompagne un des acteurs, peut on exiger qu'il signifie sa visite par courrier, et  
etabli l'étendue de ses investigations ?

Peut' on exiger un rapport d' expertise , ou une copie ?

Merci de votre réponse